

EXTRAIT DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL DU S.I. ASSAINISSEMENT VIDOURLE ET BÉNOVIE DU 29 SEPTEMBRE 2022

L'an deux mille vingt-deux, le vingt-neuf septembre, le Comité Syndical dûment convoqué s'est réuni à 18h00, en session ordinaire, en Mairie de Villevieille, sous la présidence de Madame MARTIN-GUIGNERY.

Date de convocation : 22 septembre 2022

Date d'affichage de la convocation : 22 septembre 2022

Nombre de délégués titulaires : 13

Nombre de délégués suppléants : 4

Présents : 9

Votants : 12

- **MEMBRES PRESENTS A VOIX DELIBERATIVE**

Boisseron : Jean REVERSAT,

Saussines : Gérard ESPINOSA, Michel GACHE, Pauline MIQUEL.

Sommières : Serge CODEMO, Patrick CAMPABADAL.

Villevieille : Christel MARTIN – GUIGNERY, Marc BERTHE, Philippe RENOU.

- **MEMBRES PRESENTS A VOIX CONSULTATIVE**

Néant

- **MEMBRES EXCUSES**

Boisseron : Bernard BRIDIER (procuration à M. REVERSAT), Corinne PEYRARD, Loïc FATACCIOLI (suppléant).

Saussines : Nicolas BAUDESSEAU (suppléant).

Sommières : Ombeline MERCEREAU (procuration à M. CAMPABADAL), Arlette SCHNEIDER (procuration à M. CODEMO), Jean-François LOUVET (suppléant).

Villevieille : Jean-Louis MAILLE (suppléant).

- **SECRETAIRE DE SEANCE**

Serge CODEMO.

- **INTERVENANTS**

Pierrick ROLLANDT, Sophie SCARPITTA.

2022-09.04) CONVENTIONS DE SERVITUDE POUR L'IMPLANTATION DE CANALISATIONS D'ASSAINISSEMENT SUR LES PARCELLES B17, B18, B19, B218, B406, C371, C457, C467, C498, C504 ET C508 A SAUSSINES

Dans le cadre des travaux d'extension du réseau d'assainissement dans le secteur route de Beaulieu / Escouo Port à Saussines, le SIAVB a délibéré, en date du 27 janvier 2020, pour approuver la constitution de conventions de servitude relatives à l'implantation de différents tronçons de canalisations d'assainissement, à titre gracieux.

Toutefois, suite à quelques divisions parcellaires opérées par les propriétaires, il est nécessaire de rectifier la délibération 2020-01.03 du 27 janvier 2020, vis-à-vis de la numérotation des parcelles sur laquelle la constitution des conventions de servitude (passage et réseaux d'assainissement) a été approuvée.

Ainsi, l'implantation des canalisations concernent désormais les parcelles suivantes : B17, B18, B19, B218, B406, C371, C457, C467, C498, C504, C508 à Saussines.

Les conventions de servitude actent la mise en place de ces ouvrages et les modalités techniques permettant de pérenniser l'entretien de ces canalisations.

Mme La Présidente demande au Comité Syndical de se prononcer sur l'approbation la constitution des conventions de servitude sur les parcelles B17, B18, B19, B218, B406, C371, C457, C467, C498, C504, C508 à Saussines, avec les propriétaires concernés.

Mise au vote :

Votants : 12

Votes pour : 12

Après en avoir délibéré,

Le Comité Syndical, à l'unanimité, décide :

- d'approuver la constitution des conventions de servitude sur les parcelles B17, B18, B19, B218, B406, C371, C457, C467, C498, C504, C508 à Saussines, avec les propriétaires concernés ;
- d'autoriser M. Le Président à signer les dites conventions et tout acte afférent à celles-ci.

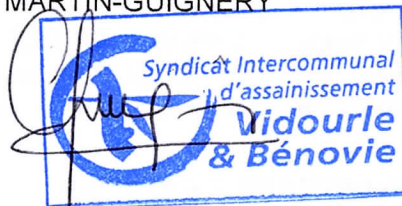
Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme,

La Présidente

Christel MARTIN-GUIGNERY



SIA VIDOURLE ET BÉNOVIE
AFFICHE LE

03 OCT. 2022

REÇU EN PRÉFECTURE

Le 03/10/2022

Application agréée E. Inq. Site.com